REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
Direction générale

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

Admission des élèves en provenance des écoles publiques Françaises et privées reconnues par l'Education Nationale en 12e et 13e année pour la rentrée 2026

ECOLES de PROVENANCE

Type d'école	Année de scolarité de provenance	Année de scolarité de destination	Collège de Genève-Maturité / CFP Commerce et hors Commerce[2] Matu Pro (MP1)			
			Moyenne générale	**Disciplines principales**	**Insuffisances tolérées[4]**	**Maturité mention bilingue[5]**
Ecoles publiques et privées françaises reconnues par l'Education Nationale[1]	Troisième	1re (12e)	**13/20**	Total de FR et MA et LE1 et LE2 ≥ 52.0	3 notes entre 11.0 et 12.9 ou 1 note entre 10.0 et 10.9 et 1 note 11.0 et 12.9 ou 1 note entre 8.0 et 9.9 mais dans tous les cas FR ≥ 11.0 et MA ≥ 11.0	FR et AL ou AN ≥ 14.0
	Seconde[3]	2e (13e) **(Uniquement Collège)**	**13/20**	Total de FR et MA et LE1 et LE2 ≥ 52.0 choix d'OS[6] ≥ 13	3 notes entre 11.0 et 12.9 ou 1 note entre 10.0 et 10.9 et 1 note 11.0 et 12.9 ou 1 note entre 8.0 et 9.9 mais dans tous les cas FR ≥ 11.0 et MA ≥ 11.0	Non admis
	Première[3]	2e (13e)	Pour une entrée en 2e (13e), utiliser le bulletin de seconde et les normes et tolérances de seconde			
	Remarque: pas d'admission en 3e (14e) et 4e (15e) du Collège de Genève et en 2e (13e), 3e (14e) et 4e (15e) MP1 (CFP Commerce et hors Commerce)					

	Année de scolarité de provenance	Année de scolarité de destination	Ecole de culture générale		
			Moyenne générale	**Disciplines principales**	**Insuffisances tolérées[4]**
	Troisième	1re (12e)	**11/20**	Total FR et MA et LE1 et LE2 ≥ 44.0	3 notes entre 9.0 et 10.9 ou 1 note entre 8.0 et 8.9 et 1 note entre 9.0 et 10.9 ou 1 note entre 6.0 et 7.9 mais dans tous les cas FR ≥ 10.0 et MA ≥ 10.0
	Seconde[3]	2e (13e)	**11/20**	Total de FR et MA et LE1 et LE2 ≥ 44.0	3 notes entre 9.0 et 10.9 ou 1 note entre 8.0 et 8.9 et 1 note entre 9.0 et 10.9 ou 1 note entre 6.0 et 7.9 mais dans tous les cas FR ≥ 10.0 et MA ≥ 10.0
	Première[3]	2e (13e)	Pour une entrée en 2e (13e), utiliser le bulletin de seconde et les normes et tolérances de seconde		
	Remarque: pas d'admission en 3e (14e) de l'ECG				

	Année de scolarité de provenance	Année de scolarité de destination	CFP Commerce CFC-commerce		
			Moyenne générale	**Disciplines principales**	**Insuffisances tolérées[4]**
	Troisième	1re (12e)	**11/20**	Total FR et MA et LE1 et LE2 ≥ 44.0	3 notes entre 9.0 et 10.9 ou 1 note entre 8.0 et 8.9 et 1 note entre 9.0 et 10.9 ou 1 note entre 6.0 et 7.9 mais dans tous les cas FR ≥ 10.0 et MA ≥ 10.0
	Seconde[3]	2e (13e)	**Non admis**		
	Première[3]	3e (14e)			

Remarques :

[1] Seules les provenances admissibles en baccalauréat général (anciennement L, S et ES) sont admissibles sur normes. Pour toutes les autres provenances de scolarité française, l'admission n'est pas possible en formations généralistes. Les élèves issus d'une filière technique ou professionnelle ne sont pas admissibles.
Les élèves présentant des bulletins avec des pastilles de couleur ou des équivalences de compétences sont admissibles uniquement sur tests.
Pour les disciplines non étudiées au préalable, il est à charge de l'élève de rattraper le niveau (AL,IT).
Pour une entrée en 2e (13e) du Collège de Genève, le choix d'une langue en option spécifique (OS) requiert l'étude de cette langue pendant au minimum 2 ans au préalable dans le cadre de la scolarité.
Le choix de l'option spécifique (OS) musique requiert la pratique régulière d'un instrument.

[2] Sous réserve de la réussite du concours d'entrée du CFP.

[3] **Les candidats remplissant les normes d'admission pour une entrée en 2e (13e) peuvent uniquement être admis dans une filière à laquelle ils avaient accès au terme de la 3e de l'Education Nationale**.

[4] Les tolérances pour une entrée en 1re (12e) s'appliquent uniquement sur les disciplines suivantes : FR, LE1 (langue étrangère 1), LE2 (langue étrangère 2), MA, PY/CH, SVT, HI/GE, EP, AP, LA (si étudié). Pour une entrée en 2e (13e) les tolérances s'appliquent à toutes les disciplines.

[5] Les notes doivent être obtenues au terme du 1er semestre (ou 2e trimestre) et au terme de l'année.

[6] Le choix de l'OS doit correspondre à une discipline suivie l'année précédant l'admission. Pour les OS comportant deux disciplines, une des deux doit avoir été suivie.